

Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

Par : Mike Durant

- Recommandation 1 : Le gouvernement devrait accorder un prêt supplémentaire d'un montant de 50 millions de dollars à la Fondation pour la conservation du saumon atlantique afin d'appuyer davantage les efforts de conservation dans les cinq provinces dans lesquelles la Fondation est active.

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (FCSA) a été créée en 2007 et a reçu en premier lieu une subvention conditionnelle de 30 millions de dollars en vertu d'une entente de financement rigoureuse approuvée par le Conseil du Trésor. Cette subvention a été versée dans un fonds en fiducie géré par la FCSA. Entre autres principales modalités que la FCSA se doit de respecter, on note que la valeur du fonds en fiducie ajustée en fonction de l'inflation doit être préservée, et que les subventions de projet, les frais de gestion et les frais d'investissement de la FCSA doivent être uniquement financés à partir du revenu en intérêts généré par le fonds en fiducie.

Onze années plus tard, la FCSA peut faire la démonstration de sa gestion prudente sur le plan financier, mais aussi de l'efficacité de la prestation de services. Des améliorations significatives ont été observées en matière de conservation, la contribution en matière d'emplois et du point de vue économique a été constante et s'est améliorée, et on a constaté une augmentation notable de la participation bénévole des communautés au sein des cinq provinces dans lesquelles opère la Fondation (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Québec).

Le modèle de prestation de services de la FCSA est également très efficace : l'ensemble du programme de la FCSA est mis en œuvre par seulement trois membres du personnel à plein temps, soutenus par un conseil d'administration bénévole et de nombreux comités consultatifs composés d'experts bénévoles (un dans chaque province). Le processus de prise de décisions est rigoureux et le coût global de prestation du programme est modeste.

En résumé, l'investissement initial consenti par le gouvernement a permis d'obtenir des avantages importants en matière de conservation et du point de vue économique; par conséquent, il s'agissait d'un bon investissement. De nombreux projets ont été financés au cours des 11 dernières années. Cependant, beaucoup d'autres n'ont pas pu l'être, principalement en raison du manque de fonds disponible pour répondre à la demande.

Le fonds en fiducie de la FCSA attribue environ 1 million de dollars en financement chaque année, et étant donné **qu'environ 50 % des propositions de projet sont financées**, on estime qu'un versement supplémentaire de 50 millions de dollars dans le fonds en fiducie serait nécessaire pour répondre aux besoins actuels exprimés par les groupes communautaires dans les cinq provinces.

Voici d'autres détails sur la FCSA :

- **La FCSA est une fondation mature** qui offre depuis 11 ans un financement à des projets de conservation.
- La FCSA présente **un modèle de gestion permanent et tout à fait durable en mesure d'appuyer des projets de conservation à perpétuité**. Le MPO reconnaît la qualité du soutien que la FCSA apporte aux groupes communautaires, aux Premières Nations et aux chercheurs.
- Le fonds en fiducie correspond **essentiellement à un prêt du gouvernement, et le capital du fonds en fiducie est protégé de manière permanente**.
- Le **fonds en fiducie est bien investi** puisqu'il offrait des taux de rendement de plus de 10 % en 2016 et 2017.

- La **FCSA est très inclusive** et transparente, et elle collabore avec des groupes communautaires, des ONG, des organisations autochtones et des instituts de recherche.
- Le modèle de gouvernance de la FCSA permet à chaque province, par le biais des comités consultatifs provinciaux, de **se concentrer sur des priorités et des domaines d'intérêt provinciaux**.
- La **qualité et la quantité des propositions de projet de conservation augmentent chaque année**.
- Le financement des projets à hauteur d'un million de dollars par an correspond à peu près au montant maximal disponible en fonction des recettes du fonds de fiducie. **Un investissement supplémentaire de 50 millions de dollars de la part du gouvernement permettrait d'offrir un financement s'élevant à 2,5 millions de dollars par an.**

J'estime que la FCSA constitue un excellent exemple de partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, puisque la Fondation rend des comptes et gère les ressources de manière efficace au nom du gouvernement afin d'appuyer les priorités provinciales. La FCSA est d'une importance vitale pour la durabilité du saumon sauvage de l'Atlantique, et l'augmentation des demandes de financement est directement liée à la bonne gestion et à l'intendance adéquate que la Fondation a fournies afin de développer la capacité.

Je vous enjoins à considérer cet investissement supplémentaire du gouvernement fédéral afin d'aider la FCSA à remplir son mandat. Merci de votre attention à cet égard.

Mike Durant

Instructions : – L’auteur peut employer le format de son choix dans le corps du texte. – Le corps du texte sert à présenter le contexte, des explications ou d’autres renseignements portant sur les recommandations de la page précédente. – La priorité sera accordée aux auteurs de mémoire dont les recommandations portent sur le thème « garantir la compétitivité du Canada » ou qui font un lien entre leurs recommandations et ce thème dans le corps du texte. – Tout le texte apparaissant dans le corps du texte, y compris dans les graphiques, citations, images et notes de bas de page, compte dans la limite de 2 000 mots. – Les recommandations de la page précédente peuvent aussi se retrouver dans le corps du texte. Par exemple, les recommandations peuvent servir de sous-titres chapeautant les explications ou le contexte se rapportant à chacune d’elles.